

Référence : C.N.464.2017.TREATIES-XXVII.7.d (Notification dépositaire)

ACCORD DE PARIS
PARIS, 12 DÉCEMBRE 2015

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : COMMUNICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 4 août 2017.

(Traduction) (Original : anglais)

Le 4 août 2017

La Représentante des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation.


La Représentante informe le Secrétaire général que les États-Unis comptent exercer leur droit de retrait de l'Accord de Paris, adopté à Paris le 12 décembre 2015 (ci-après « l'Accord »). À moins qu'ils ne trouvent des modalités de réengagement qui leur agrément, les États-Unis adresseront par écrit au Secrétaire général une notification officielle de leur intention de se retirer de l'Accord dès qu'ils seront en droit de le faire, en application du premier paragraphe de l'article 28. En attendant cette notification et dans un souci de transparence à l'égard des parties à l'Accord, les États-Unis prient le Secrétaire général de bien vouloir porter la présente communication à la connaissance des parties à l'Accord et des États autorisés à y devenir parties.

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».

La Représentante des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général les assurances de sa très haute considération.

(signé)
Nikki R. Haley

Le 8 août 2017



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».